

“DES JEUX POLITIQUES mais aussi des places en crèche”

▶ Sébastien Brunet, boss de l'Iweps
et Jean-François Husson (UCL) analysent le
système APE dont la réforme aboutit mercredi.

▶ Une grande manifestation a eu lieu ce lundi à Namur, à l'initiative de la FGIB et la CSC, avec le soutien de la majorité du monde associatif et non-marchand.

Au centre des revendications: la réforme des APE, ces aides à l'emploi octroyées par le gouvernement wallon à 4 680 ASBL et à des centaines d'entités des pouvoirs locaux, communes, CPAS, provinces (retrouvez le cadastre complet sur dh.be ce mardi), pour plus d'un milliard €. 60 000 emplois en dépendent. Alors que le gouvernement wallon s'apprête ce mercredi à voter la réforme, *La DH* a rencontré un large panel d'acteurs de terrain, du secteur associatif, politique, mais aussi du milieu scientifique et universitaire pour comprendre les enjeux de ce dossier fondamental de fin de législature.

“Avec le décret APE tel qu'il a été adopté en 2002, on est entré dans une logique nouvelle. Avant, ces aides servaient à résorber le chômage, pour une durée limitée. Elles ont ensuite servi de soutien à des politiques publiques. On n'est plus dans cette logique d'occuper des chômeurs, et tant mieux s'ils font quelque chose avant de retrouver un vrai job”, analyse Sébastien Brunet, administrateur général de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS).

“Ce qu'il y a de positif avec le sys-

tème APE, c'est que tout a été harmonisé, avec une vraie simplification administrative. Auparavant, le système était kafkaïen”, abonde Jean-François Husson, maître de conférence à l'UCL (Fopes) et spécialiste des politiques économiques et sociales. “En termes de trésorerie, le système est bien fait. Les subsides APE arrivent à temps, alors que ce n'était pas toujours le cas auparavant. Avec les APE, on est dans une politique de subsidiarité de l'emploi davantage que du chômage. Pour décrocher un job APE, il suffit d'avoir été un jour au chômage.”

LA RÉFORME n'est cependant pas intrinsèquement mauvaise selon Sébastien Brunet qui estime positif que les budgets y soient octroyés de manière ciblée à chaque ministre compétent. Il constate par ailleurs une forte politisation dans l'attribution des points, mais y apporte quelques nuances.

“Il est vrai que l'attribution des points APE a été le fruit de jeux politiques, depuis toujours. Mais cela ne signifie pas que tout est nécessairement mauvais. Cela peut vouloir dire la protection de projets contestables, comme des permanences d'hommes politiques. Il y a eu quelques cas”, reprend Sébastien Brunet. “Mais il y a aussi des secteurs où c'est positif, comme l'accueil de la petite enfance où, sans cette offre, cela poserait un

réel problème, notamment sur le taux d'emploi des femmes. Car les APE augmentent leur taux d'emploi, mais permettent aussi de libérer des places dans les crèches”, reprend-il, regrettant par ailleurs que l'Iweps n'ait toujours pas reçu de l'administration wallonne les données APE pour 2017. Une situation qu'il juge “anormale”.

POUR QUANTIFIER l'impact des APE sur l'emploi des femmes, l'Iweps a analysé le secteur de l'aide sociale à l'enfance. “Les APE mettent à l'emploi des femmes qui n'y étaient pas. De 2005 à 2012, le dispositif a permis de réellement augmenter de 2% l'emploi des femmes”, conclut Sébastien Brunet. “Il a surtout bénéficié à des femmes en couple, en milieu rural.”

“Je préfère un service de garde malade organisé par des mutualités membres d'une galaxie politique que qu'un service qui ne soit pas organisé du tout!”, tranche Jean-François Husson.

Adrien de Marneffe

60 000

Le nombre d'emplois
qui dépendent
de points APE.

LE REVIREMENT DE DRÈZE: "LA RÉFORME N'EST PAS MÛRE"

► Lors d'un débat, il a assuré vouloir reporter une partie de la réforme APE.

► Les représentants des principaux partis du Parlement wallon se sont retrouvés jeudi au Mundo-Namur, pour débattre de la réforme APE.

Le PS est particulièrement vif dans son opposition à la réforme. Pour quelles raisons ?

Christie Morreale (PS): "Il y a un problème de concertation et de précipitation. Oui, il fallait une réforme. Il y avait d'ailleurs un projet sous le gouvernement PS-CDH.

Il a été cassé. La réforme actuelle devait amener transparence et clarté : on n'a ni l'un ni l'autre. Les critiques convergent pour dire qu'il y a une menace sur l'emploi (Ndlr: 6000 emplois selon la FGTB). La réforme n'est pas structurellement financée: les opérateurs nous disent qu'un coefficient de 10 à 11% d'indexation serait nécessaire pour conserver l'emploi. Le gouvernement ne propose que 4,32%. Des secteurs comme l'aide à la jeunesse vont perdre du financement alors qu'ils en ont besoin. Jeholet ne veut plus de fait du prince. Mais cette réforme, c'est le fait du prince total!"

Hélène Ryckmans (Ecolo): "La réforme est lancée sur une évaluation qui n'est pas étayée, dans une absence de concertation et de transparence.

Nous n'avons toujours pas le cadastre des APE, et nous avons dû aller au forcing pour obtenir les auditions! C'est du jamais-vu. Les opérateurs ont dénoncé avec force les mécanis-

mes d'indexation (Ndlr: qui mène au coefficient de 4,32%). Pour être acceptée par les secteurs, la réforme doit être légitime. Elle n'atteint pas ses objectifs en termes de simplification administrative. La réforme était sans doute nécessaire. Mais là, ce qu'on a, c'est de la pure maîtrise budgétaire."

Le but est-il avant tout de limiter les dépenses publiques ?

Yves Evrard (MR): "C'est un choix politique que de maîtriser l'enveloppe budgétaire. La Wallonie va devoir être de plus en plus autonome avec les transferts de compétences du fédéral. Notre dette approche les 20 milliards €. Il y a eu avec le système des APE des dérives très lourdes. Le mécanisme est couplé à des réductions de cotisations sociales. Pendant des années, les employeurs l'ont utilisé pour faire de l'optimisation fiscale. Il est temps de revoir ce mécanisme. Sur le coefficient de 4,32%, il a été fixé par arrêté ministériel. En d'autres termes, il appartient au prochain ministre de fixer un nouveau coefficient."

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas publié le cadastre ?

Yves Evrard: "On y trouve des choses très surprenantes, comme des clubs de foot de 4^e division qui reçoivent des points. C'était le

fait du prince. Il ne voulait pas susciter de jalousies."

Christie Morreale: "94% des points ont été attribués selon des critères objectifs. Ce sont des choix politiques. Ce que vous proposez, c'est une réforme financière, pas de l'emploi."

Benoît Drèze (CDH): "Il y avait des choix objectifs dans l'attribution, d'autres clientélistes. J'ai fait mes calculs: dans chacune de mes structures, on y perd.

Mais avec la réforme planifiée par Elliane Tillieux (PS), on perdait beaucoup plus. Les CDD n'auraient pas été reconduits! Pour autant, la réforme actuelle a un côté inéquitable. Certains perdent, ceux qui ont créé de l'emploi supplémentaire et augmenté les salaires, d'autres gagnent."

Vous voterez pour mercredi ?

"Il faut voter la réforme ce mercredi. Mais je ne veux pas que les décrets transfert, s'ils ne sont pas mûrs, soient votés sous cette majorité (Ndlr: avec la réforme, les moyens financiers seront attribués à chaque ministre fonctionnel). Tout cela se déroule trop vite. Chaque parlementaire a sa liberté et je prends la mienne sur ce sujet. Je demande au ministre Jeholet de nous fournir avant le vote un cadastre complet des points APE! Si je ne le reçois pas, il ne pourra pas compter pas sur ma voix. Enfin, je pense tout en restant dans cette enveloppe budgétaire, que le prochain gouvernement peut adapter ce coefficient d'indexation."

“700 À 800 POSTES qu'on fait disparaître”

▣ Des responsables du secteur associatif disent leur opposition à la réforme APE.

► La réforme des APE doit redistribuer les subsides organisés par le ministre de l'Emploi. La répartition des moyens financiers sera désormais transférée à chaque ministre fonctionnel. Cette nouvelle distribution inquiète le secteur associatif. Plusieurs représentants s'en sont ouverts à *La DH* jeudi dans des tables rondes préparées et animées par Stéphane Vanden Eede (CIEP-MOC).

“Derrière cette réforme, il y a une question idéologique. On ouvre les budgets au secteur non-marchand, aux opérateurs privés”, analyse Pierre Georis, prési-

dent de la Fesefa (éducation permanente). “La réforme des APE est une fusée à deux étages. Il y a le vote de la réforme d'une part, puis ensuite les décrets transfert qui déterminent quel ministre gère quelle compétence, et quelle ASBL.”

Les associations sont censées avoir reçu un courrier pour les informer de la compétence, donc du ministre, duquel elles vont dépendre. “Certaines associations n'ont toujours pas reçu ce courrier”, note Frédéric Clerbaux, de l'Unipso, l'union des entreprises à profit social. Le secteur associatif craint coupes

budgétaires et pertes d'emplois.

“Ce n'est pas parce qu'une ASBL ne perd pas 45000€ qu'elle ne perdra pas d'emplois. Les associations de petite taille sont celles qui ont le plus à craindre. 5000€ de moins pour une ASBL d'aide à la jeunesse, cela peut signifier 1 ou 2 emplois à la trappe”, souligne Marc Denisty, directeur de la Feso (fédération des employeurs de l'aide à la jeunesse).

“La manière dont la réforme est menée dans la précipitation est indécente.”

“Quand on analyse le cadastre du Forem, on constate que quelque 400 ASBL liées à la Communauté française sont manquantes. Quand on ne sait pas trop quelle compétence attribuer, on les transfère vers la Région wallonne... J'en arrive à 700 à 800 équivalents temps plein qu'on fait disparaître un peu partout”, souligne Pierre Malaise, vice-président de l'Unipso. “La manière dont la réforme est menée dans la précipitation est indécente.”

“Oui, il y a eu des attributions de nature politique avec les APE. Mais la plupart des associations sont pluralistes et neutres”, embraie Marie-Pierre Sépulchre, de la Fédération wallonne des services d'aide à domicile.

“Nous ne sommes pas responsables du système que les politiques mettent en place”, conclut Pierre Malaise.

AdM

Les commissions ont été suspendues

NAMUR Les commissions du parlement de Wallonie ont été suspendues, lundi soir, dans l'attente de la réunion du bureau élargi, prévue ce mardi à 11 h, qui doit régler le problème de la composition de ces commissions après le ralliement de la députée Patricia Potigny aux listes Destexhe.

“J'ai reçu dans l'après-midi un mail de Patricia Potigny m'indiquant officiellement qu'elle démissionnait du MR et j'ai donc décidé de faire appliquer immédiatement la Loi spéciale qui précise notamment que les commissions du parlement wallon sont composées propor-

tionnellement aux forces en présence à l'assemblée, a expliqué le président du parlement régional, André Antoine. “Le départ de M^{me} Potigny conduit à une modification du calcul”, le MR perdant un représentant au profit du PS en vertu du principe de proportionnalité, a poursuivi André Antoine. “J'ai donc recommandé aux différentes commissions en cours ce lundi de suspendre leur travail dans l'attente du bureau élargi qui devra analyser la situation”.

“Nous travaillons à des propositions”, indiquait-on lundi soir du côté du PS.